

BULLETIN DE WLUML

ÉTÉ 2010

عنوانيڻ زير اش مسام قوانيڻ
Women Living Under Muslim Laws
النساء في ظل قوانين المسلمين
Femmes sous lois musulmanes

CAMPAGNE SKSW À NEW YORK ET GENEVE

Engager un dialogue avec le système de droits humains des Nations-Unies est l'une des stratégies clés de la Campagne mondiale « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes » (Stop Killing and Stoning Women Campaign – SKSW). Cette année, la Campagne a permis d'établir des contacts entre nos partenaires locaux et les institutions des droits humains de l'ONU, tant à New York qu'à Genève. La Campagne opère à présent avec le slogan : « La violence n'est pas notre culture ».

En mars 2010, la Campagne était présente à la 54^{ème} session de la Commission des Nations-Unies sur le statut de la femme, à New York, et organisait deux événements en marge du Forum des ONG. La table-ronde sur la violence à l'égard des femmes et des filles, justifiée au nom de la culture, tenue le 3 mars, présentait un aperçu de la campagne, avec l'accent sur le travail mené en première ligne et sur l'expertise de nos partenaires dans leurs contextes locaux (Malaisie, Indonésie, Nigeria et Soudan). Trois rapporteurs spéciaux des Nations-Unies y participaient également, contribuant ainsi à ouvrir un dialogue qui mit l'accent sur la diversité des contextes dans lesquels surviennent les violences à l'égard des femmes et des filles, justifiée au nom de la culture, et réaffirma la nécessité d'examiner les recoupements entre la culture, les violences et les discriminations. Ces événements servirent également au lancement de la Série 1 des Bulletins d'information de la Campagne SKSW, sur les questions des lois relatives à la lapidation et au zina.

La Campagne organisait, le 10 mars 2010, un Forum destiné à introduire le Programme intitulé « Les femmes revendiquent et redéfinissent les cultures » et projetait deux documentaires vidéo réalisés par les partenaires de la Campagne SKSW sur la question des lois relatives à l'adultère et sur la violence à l'égard des femmes et des filles justifiée au nom de la culture : *Mokarrameh*, sur la condamnation à mort par lapidation de



Mokarrameh Ibrahim, en Iran, et *Makkunrai Makkutana*, sur la flagellation d'une jeune fille en Indonésie. Les réactions positives des publics lors des deux événements étaient réellement stimulantes. La Campagne tient à remercier tous celles et ceux qui étaient présents du soutien continu qu'ils-elles lui ont apporté. Les travaux des manifestations, ainsi que le N° 1 de la Série de bulletins d'information, peuvent être téléchargés à partir du Site web de SKSW (www.stop-stoning.org/node/930).

En juillet 2010, la Campagne participait à la 17^{ème} réunion annuelle des Titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits humains, à Genève. Cette réunion regroupait des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations-Unies, ainsi que des délégué-e-s de pays et des membres d'ONG et de la société civile. Au cours du Dialogue de la société civile, la Campagne SKSW a été en mesure de s'adresser aux Titulaires de mandat sur les procédures spéciales et de mettre l'accent sur le fait que « les racines de notre campagne plongent essentiellement dans des contextes majoritairement musulmans, mais nous avons opéré sous la bannière de « la violence n'est pas notre culture » et nous cherchons à rendre notre campagne réellement globale, afin que les personnes de toutes les communautés puissent lutter et dire : « la violence n'est pas ma culture ». Notre campagne réaffirme que les formes de violence sexiste, justifiées au nom de la culture, de la tradition ou de la religion, existent partout dans le monde et ne sont jamais acceptables ».

La Campagne a également profité de cette occasion pour se féliciter du nouveau mandat sur les droits culturels et du premier

rapport rédigé par l'Experte indépendante, qui se faisait l'écho des sentiments, issus de notre campagne mondiale, en établissant une différence claire entre, d'une part, le besoin de diversité culturelle, et, d'autre part, le risque de percevoir les cultures comme statiques, singulières et uniquement définies par les voix dominantes de toute communauté donnée.

La Campagne SKSW estime que la collaboration entre les titulaires de mandat et l'établissement de liens avec la société civile sont d'une importance spéciale dans un contexte où la violence sexiste continue d'être impunie et où des arguments culturellement relativistes gagnent du terrain aux niveaux local, national, régional et international. La Campagne retournera à Genève et à la Commission des droits de l'homme dans les prochains mois, afin de consolider son engagement.

Pour recevoir l'information sur les événements et les activités à venir, inscrivez-vous à la liste de distribution de SKSW, en écrivant à :

info@stop-stoning.org

Rima Athar

DANS CE NUMÉRO

02 / Éditorial et solidarité

04 / Campagnes

06 / Renforcement des capacités et activisme des femmes

07 / L'Iran, un an après

08 / Nouvelles du réseau

11 / Critiques

12 / Événements et annonces



violence is not our culture
the global campaign to stop killing and stoning women

ÉDITORIAL ET SOLIDARITÉ

ÉDITORIAL

ÉTÉ 2010

« Interdire ou ne pas interdire la burqah » – c'est une question que se pose l'Union européenne. La Belgique et la France l'ont récemment interdite, et le débat se poursuit donc à un haut niveau politique dans nombre d'autres États-membres, provoquant des réactions contradictoires à travers le monde.

Pendant ce temps, en Iran, un an après les élections contestées de 2009, le mouvement des femmes est confronté à une répression croissante de la part des autorités. Nous publions un article de Leila Mouri, qui examine l'impact des restrictions gouvernementales sur le statut des femmes et sur leur activisme, aujourd'hui, en Iran. Toujours, à propos de l'Iran, nous faisons le point sur les événements dans l'affaire de Sakineh Mohammadi-Ashtiani, dont la condamnation à mort par lapidation, depuis lors 'commuée' en condamnation à mort par pendaison, a suscité, le mois dernier, une attention presque sans précédent dans les médias internationaux.

WLUML a salué, en juillet 2010, la création d'une nouvelle agence des Nations-Unies destinée à promouvoir l'égalité pour les femmes à travers le monde. UN Women (ONU Femmes) disposera d'un budget annuel estimé à \$500 millions, pour mener à bien la mission qui lui a été confiée d'interpeller les gouvernements sur les droits de la femme.

D'autres nouvelles internationales comprennent un rapport sur les violences à l'encontre des femmes de Hassi Messaoud et la réaction rapide des associations féminines en Algérie et en France. On lira également des informations du Sénégal, du Nigeria, d'Égypte; la réalisatrice de radio et activiste irakienne, Farah Al-Dujaili, après son stage à WLUML ICO, au cours l'été, jette un éclairage personnel sur les questions des femmes dans son pays.

Les membres du réseau WLUML, Farida Shaheed et Rashida Manjoo, présentent leurs premiers rapports au Conseil des droits humains et Marieme Hélie-Lucas, membre fondateur du WLUML, fait le suivi sur certaines questions révélées par le départ de Gita Sahgal d'Amnesty International, en remettant en cause la posture apolitique des organisations des droits humains.

Fatou Sow

Coordinatrice, Bureau international de Coordination de WLUML, Londres

SOLIDARITÉ

ACEH OUEST, INDONÉSIE

Une nouvelle réglementation interdisant aux femmes le port de 'vêtements serrés' peut être une source d'abus

Juin 2010 : La Campagne mondiale 'Arrêter de tuer et de lapider les femmes' et le WLUML ont diffusé un appel à action exprimant leur préoccupation à propos d'une nouvelle réglementation introduite dans le district d'Aceh Ouest, Indonésie. Celle-ci interdit strictement aux musulmans, en particulier aux femmes, le port de vêtements serrés. La nouvelle réglementation a été introduite, le 27 mai 2010, par le Chef du district d'Aceh Ouest. Les non-musulmans, qui résident à Aceh Ouest ou y séjournent temporairement, sont également tenus de respecter la nouvelle réglementation et de s'y adapter. La nouvelle réglementation fait d'Aceh Ouest le premier district du pays à faire appliquer, de manière stricte, un code vestimentaire 'islamique', et si elle est signée par le Gouverneur provincial, elle serait à terme appliquée à l'ensemble de la province d'Aceh.

www.wluml.org/node/6380

IRAN

Mahboubeh Abbasgholizadeh condamnée à deux ans et demi de réclusion et à 30 coups de fouet pour des 'actes contre la sécurité nationale'

Juin 2010 : WLUML et SKSW sont profondément préoccupés par la condamnation prononcée, en mai 2010, par le Tribunal révolutionnaire iranien, contre notre collègue et amie, Mahboubeh Abbasgholizadeh, pour avoir exercé son droit constitutionnel à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association. Le 8 mai, le tribunal condamnait Mme Abbasgholizadeh, 52 ans, à une peine de prison de deux ans et demi et à 30 coups de fouet pour « des actes contre la sécurité nationale, commis par conspiration et collusion, dans le but de porter atteinte à la sécurité publique, de perturber l'ordre public et de résister aux autorités gouvernementales. »

www.wluml.org/node/6306

IRAN

Shiva Nazar-Ahari, l'activiste détenue, doit être jugée pour 'actes contre la sécurité nationale'

Mai 2010 : WLUML appelle les organisations de la société civile et les États membres des Nations-Unies à demander au Chef du pouvoir judiciaire de la République islamique d'Iran, l'Ayatollah Sadegh Larijanito, de répondre à nos préoccupations relatives aux graves atteintes aux droits humains et de libérer immédiatement Shiva Nazar-Ahari. Le procès de Mme Nazar-Ahari, qui devait avoir lieu le 23 mai 2010, a été repoussé, sans qu'une autre date soit fixée. Mme Nazar-Ahari avait été arrêtée peu après les élections présidentielles contestées de juin 2009, en Iran. Après avoir passé plus de 100 jours en prison, elle avait été libérée en septembre 2009, contre une caution de \$200.000. Mme Nazar-Ahari a été de nouveau arrêtée, le 20 décembre 2009, en même temps que d'autres membres du CHRR, lorsqu'un bus transportant plusieurs activistes politiques et civils qui se rendaient aux funérailles de l'Ayatollah Montazeri, à Qom, avait été stoppé par des forces de sécurité d'Enghelab Square, à Téhéran.

www.wluml.org/node/6310

IRAN

Sakineh Mohammadi-Ashtiani toujours sous le coup d'une condamnation à mort

Août 2010 : Depuis la publication, par WLUML et SKSW, de notre première mise au point sur l'affaire de Sakineh Mohammadi-Ashtiani, le 9 juillet 2010, SKSW a reçu de nouvelles informations qui indiquent qu'elle court toujours le risque imminent d'une exécution. Nous avons également appris que son jeune fils, Sajjad Qaderzadeh, qui avait publiquement fait part de sa préoccupation concernant le sort de sa mère, a été convoqué par les autorités iraniennes pour être interrogé sur ses activités. Nous avons appris, le 4 août, que Mohammad Mostafaei, un défenseur des droits humains et avocat de Mme Ashtiani, avait été arrêté et incarcéré par les autorités turques. Mohammad Mostafaei avait fui l'Iran pour se réfugier en Turquie, après l'arrestation, le 24 juillet, de son épouse Fereshteh Halimi et de son beau-frère, Farhad Halimi, et leur incarcération à la Prison Evin, à Téhéran.

Veillez consulter notre Site web pour plus d'information et voir, en page 7, des détails supplémentaires sur cette affaire.



ALGÉRIE

Les femmes d'Hassi Messaoud défendent leur droit à l'emploi et à l'autonomie face à des agressions permanentes

En avril 2010, WLUML lançait une alerte à action avec ses alliés proches, Secularism Is A Women's Issue (SIAWI) et Women's Initiative for Citizenship and Universal Rights (WICUR) (www.wluml.org/node/6199), en réponse à la violence, exercée de manière constante, par des gangs de jeunes contre des femmes – essentiellement des migrantes vivant sans 'tuteur de sexe masculin' ; celles-ci travaillent dans les secteurs industriels et économiques des champs pétrolifères d'Hassi Messaoud, dans le Sud algérien. Nous avons exigé des autorités algériennes qu'elles garantissent : la cessation des agressions violentes contre les travailleuses par tous les moyens juridiques, notamment la mobilisation de forces de police supplémentaires ; une assistance médicale et psychologique aux femmes victimes de ces agressions ; leur réintégration dans leur emploi, après une période suffisante de rétablissement ; et, c'est crucial, des enquêtes immédiates et la comparution en justice des auteurs des agressions.

Samia Allalou de WICUR estime que la forte mobilisation des associations féminines et de différents défenseurs des droits humains, suite à ces agressions signalées – lors de manifestations de rue à Paris et en raison du travail incessant de réseautage entre des femmes activistes essentiellement d'Afrique du Nord et d'Europe – avait porté ses fruits : « les forces de police locales interviennent maintenant plus rapidement et de manière plus efficace. » Néanmoins, ajoute Samia Allalou, « selon des sources locales, les cas d'agression et les incursions nocturnes [aux domiciles des femmes] semblent se poursuivre. Les femmes n'osent pas témoigner de manière ouverte, de crainte de perdre leurs emplois. »

La journaliste canadienne, Laura Julie Perreault, qui s'est récemment rendue à Hassi Messaoud, a publié, le 17 juillet 2010, un article en français qui examine les racines de près d'une décennie de violences à l'égard des femmes dans cette ville, et rend compte de la peur palpable éprouvée par ses travailleuses. (www.cyberpresse.ca/international/afrique/201007/16/01-4299041-leur-crime-etre-femme.php)

Comme le disent deux femmes : « Depuis

2001, vous devez surveiller vos arrières, à Hassi Messaoud. » C'est en juillet 2001 qu'un imam local avait demandé à sa congrégation de débarrasser le voisinage de la 'corruption.' Après les prières, les hommes d'un certain âge s'étaient sentis ragaillardis pour s'adresser aux femmes 'aux mœurs légères' qui, d'après eux, leur avaient volé leurs emplois. Selon le compte-rendu d'un jeune homme, les femmes avaient été averties, « mais n'avaient pas peur. » Le climat de violence qui règne sur la ville, depuis cette nuit, a un seul objectif, selon une femme de ménage employée dans une entreprise étrangère, que l'on appellera Samira : contraindre les femmes à renoncer à leurs emplois. Les femmes continuent, toutefois, d'émigrer vers le Sud et comptent à présent pour la moitié de la population de la ville – un chiffre extraordinaire quand l'on considère que, sur l'ensemble du pays, les femmes ne constituent que 17% de la force de travail. Dans ce contexte social, explique l'historien Daho Djerbal, les femmes d'Hassi Messaoud sont un phénomène dérangeant pour un grand nombre de personnes : « Employées, indépendantes, sans la tutelle d'un mari ou d'un père, elles sont en train de remettre en cause – par leur présence même – les rôles traditionnels, non seulement en Algérie, mais dans un nombre croissant de pays musulmans et dans le monde en développement. »

Dans un ouvrage publié, au printemps 2010,

intitulé *Laissées pour mortes : Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud*, de Fatiha Maamoura et Rahmouna Salah, avec comme co-auteur Nadia Kaci, Mme Salah, à présent âgée de 43 ans, relate en détail la nuit du 13 juillet 2001, et, neuf années après les événements, est une des deux seules femmes qui parleront ouvertement des souffrances qu'elles ont endurées. Après un combat juridique mené pendant 5 ans par Mme Salah et une autre victime, seuls huit hommes ont été emprisonnés ; et la peine la plus sévère infligée a été de huit ans. « Si les gens ne sont pas punis, vous savez ce qu'ils font ? Ils recommencent, » avertit-elle.

A Alger, une coalition féministe s'est constituée pour exiger une enquête gouvernementale sur ces crimes, mais, selon certains membres de la presse algérienne, ce sont les femmes qu'il faut blâmer. « Si ces femmes, qui se proclament victimes, veulent être respectées, elles devraient cesser de fumer dans la rue et de recevoir leurs petits amis à la maison. L'Algérie est une société musulmane qui a ses limites. » Ces paroles sont d'une journaliste algérienne, Fadela Khalfa ; ceci indique clairement que si, il y a un siècle, les danseuses algériennes Ouled Nail avaient été les victimes d'une culture qui méprisait et se méfiait de toute femme ne vivant pas sous la tutelle d'un mari ou d'un parent de sexe masculin, les attitudes culturelles ont peu évolué.

Eleanor Kilroy



Solidarité pour les femmes d'Hassi Messaoud: une manifestation de rue à Paris, mai 2010

CAMPAGNES

« LES ORGANISATIONS DE DROITS HUMAINS SONT-ELLES AUSSI TOTALEMENT DÉPOLITISÉES ? »

Marième Hélie-Lucas pose cette question, à la suite de la dénonciation publique des alliances politiques d'Amnesty International par Gita Sahgal

Il y a deux mois, les membres du réseau WLUML avaient été sollicités pour soutenir Gita Sahgal, alors responsable de l'Unité Genre d'Amnesty International (AI) ; celle-ci s'était exprimée publiquement, dans les médias, pour dénoncer – après l'avoir fait, en vain, au niveau interne – l'alliance malsaine que cette organisation majeure de droits humains avait forgée avec les intégristes musulmans.

Amnesty International est loin d'être la seule organisation des droits humains à commettre cette erreur politique et ce manquement alarmant au mandat de défense des droits humains. Et Gita Sahgal est loin d'être la seule à s'être opposée à sa hiérarchie sur cette question. Toutes les personnes qui ont osé faire part de leur désaccord ont été licenciées ou réduites au silence (*Conscientious objection: AI persists in suppressing dissent*, www.sabrang.com/cc/archive/2010/mar10/humanrights1.html). Selon mon expérience personnelle, cette politique a cours depuis au moins ces trois dernières décennies.

Par exemple, tout au long des années 1990, en Algérie, Amnesty International (AI) et Human Rights Watch (HRW) ont signalé presque exclusivement les violations commises par les forces gouvernementales (voir les rapports annuels d'AI et de HRW, au cours de cette décennie), alors que l'on ne disait rien ou très peu sur les groupes armés fondamentalistes [le Groupe islamique armé (GIA), l'Armée islamique du salut (AIS), etc.] qui, sous l'impulsion du parti politique du Front islamique du salut (FIS), menaient ce que nous qualifions de 'guerre contre les civils' (par opposition à 'guerre civile'), faisant, selon les estimations, 200.000 victimes en dix ans (www.sabrang.com/cc/comold/april98/world.htm).

Au cours de cette période, alors que nous nous tournions désespérément vers des organisations de droits humains pour solliciter leur aide, Amnesty International et HRW continuaient à inviter, aux manifestations qu'ils organisaient, des intégristes, leurs avocats et leurs partisans, en appuyant et propageant leurs points de

vue. Ils les aidèrent à s'assurer un droit d'asile en Europe, où ils collectaient des fonds et préparaient davantage d'actions violentes à perpétrer en Algérie.

Pendant ce temps, les victimes des intégristes se voyaient refuser asile et soutien, au motif qu'elles n'étaient pas persécutées par l'État, mais par des acteurs non-étatiques ... Bien que les organisations de droits humains affirmaient ne pas se mêler de politique et ne pas avoir d'agenda politique, la définition de ce que l'on entend par victime de violation des droits humains n'est jamais une démarche objective et apolitique, en particulier lorsque certaines victimes sont, en même temps, les auteurs de ces violations.

Il semble que les organisations des droits humains étaient empiétrées dans l'ancien cadre idéologique axé uniquement sur la responsabilité de l'État, un cadre conçu il y a près de 50 ans, à une époque où les États étaient puissants, alors que les forces non-étatiques – en tant que contre-pouvoirs – n'existaient pas à la même échelle qu'aujourd'hui, et à un moment où la plupart des conflits survenaient entre deux armées de deux nations, alors qu'aujourd'hui, la plupart des conflits armés impliquent un acteur non-étatique ou plus.

Il semble également que les organisations de droits humains n'ont pas été en mesure de prendre en compte la complexité de la double identité des intégristes ; ceux-ci étaient à la fois victimes de la répression étatique et auteurs des violations les plus graves envers des populations innocentes qu'ils ne trouvaient pas suffisamment 'musulmanes' et qu'ils qualifiaient de 'kafir' [c'est-à-dire 'non-croyants'] et exécutaient en conséquence.

Et enfin, il semble que les organisations de droits humains n'ont pas été en mesure de faire la différence entre défendre les droits humains fondamentaux de tous, même des criminel(le)s, et leur donner une plateforme politique.

Il y a plusieurs années, des femmes afghanes m'ont déclaré qu'elles avaient eu les mêmes discussions – en vain, également – avec des organisations des droits humains qui appuyaient à fond l'Alliance du Nord en lutte contre l'occupation soviétique ; bien que n'approuvant pas l'occupation, ces femmes avaient mis en

garde les organisations contre le fait que les Mujahiddin constituaient une menace pour les droits des femmes et pour les droits humains en général. J'estime que l'antisoviétisme était la raison du soutien aux intégristes musulmans en Afghanistan – indépendamment de leur agenda sur les femmes et sur la société – et non la défense de leurs droits humains fondamentaux.

Tant en Algérie qu'en Afghanistan, la position adoptée par les organisations des droits humains revenait à établir une hiérarchisation des droits, selon laquelle les droits des femmes venaient en dernier, après les droits religieux, les droits culturels et les droits des minorités. En outre, une hiérarchie entre les victimes était également établie. D'une part, les victimes de la répression étatique étaient soutenues par les organisations des droits humains et, de l'autre, celles des attaques perpétrées par les acteurs non-étatiques étaient abandonnées à leur sort et n'étaient presque jamais mentionnées dans les rapports annuels des organisations des droits humains. C'était un déni grave du principe de défense des droits humains pour tous.

Ce problème de l'appui apporté de facto aux intégristes musulmans par les organisations des droits humains a également été soulevé au sein de la Coalition of Women Human Rights Defenders (Coalition des défenseurs des droits humains de la femme) dont WLUML est membre fondateur et actif participant. Dès son lancement en décembre 2005, la question était posée publiquement, lors de la consultation organisée à Colombo (*When Women Human Rights Defenders Face Political Non State Actors*, www.defendingwomen-defendingrights.org/resources.php et www.humanrights-for-all.org/spip.php/article51). En juin 2009, la Coalition organisait une conversation stratégique intitulée *Addressing Gaps at the Defense of Women Human Rights Defenders* (Comblant les lacunes à la défense des Défenseurs des droits humains de la femme) et l'une des trois questions thématiques portait sur la responsabilité directe des forces fondamentalistes. Lors de cet atelier, les discussions portèrent sur le fait, qu'en raison d'une compréhension limitée des liens étendus et intimes entre les forces fondamentalistes, de leur utilisation d'organisations caritatives de façade, de leur façon de manipuler les crises humanitaires et du caractère transnational des réseaux de groupes fondamentalistes au Royaume-Uni et aux USA, de même que du cadre étatique des droits humains, l'on avait une image aseptisée des acteurs non-étatiques tels que les groupes fondamentalistes qui violent les droits de la femme et ceux qui les défendent. L'atelier a mis l'accent sur le fait qu'une telle préoccupation a été soulevée à maintes reprises.

Dans une lettre ouverte, adressée récemment (juin 2010) aux examinateurs externes d'Amnesty International, la Coalition écrivait qu'il s'agissait « d'un sujet de préoccupation, en particulier pour les organisations des droits humains de la femme, car il sape le travail considérable accompli pour déterminer la responsabilité des forces fondamentalistes religieuses, face aux discriminations systématiques à l'encontre des femmes et des autres sexes. La controverse met en évidence les insuffisances d'une campagne intitulée Counter Terrorism with Justice (Contre-terrorisme avec la justice), menée au titre des droits humains, mais qui omet d'intégrer pleinement les droits humains de la femme et l'égalité entre les sexes. Si ces droits étaient pleinement intégrés, Amnesty International serait non seulement vigilante à l'égard de la violation des droits civils et politiques, mais se préoccuperait également de ne pas défendre ces droits, en fermant les yeux sur le déni des droits humains de la femme. »

Toutefois, dans les semaines qui ont suivi les révélations de Gita Sahgal, le Secrétaire général d'Amnesty International déclarait publiquement que le « djihad défensif » n'était pas « antithétique avec les droits humains » (*By Human Rights Alone*, 4 avril 2010, & Daily News and Analysis, Gita Sahgal, 18 avril 2010), rendant donc explicite la position politique de l'organisation.

La dénonciation publique, par Gita Sahgal, de la politique écœurante d'Al avait pour but de mener à un débat public. Le débat n'aura pas lieu. d'Amnesty International décidait de procéder à une évaluation interne des processus qu'elle utilise pour forger des alliances, au lieu de lancer un débat public. Et seules des parties choisies du rapport final seront diffusées au public.

Notons au passage que le groupe d'Algériens (*Déclaration des Algériens sur l'affaire Gita Sahgal contre Al/Moazzam Begg*, www.siwil.org/article1670.html), tous bien connus du siège d'Amnesty International, qui ont immédiatement soutenu l'action de Gita, n'ont pas été contactés par les experts chargés de l'évaluation de ses programmes. Il semble qu'Amnesty International jette effectivement de la 'poudre aux yeux', au lieu de faire preuve de volonté à accepter un débat honnête et transparent avec ceux d'entre nous qui le réclament depuis des décennies.

La Coalition WHRD et WLUML a appelé et continue d'appeler à un débat public, en présence de Gita Sahgal et d'autres activistes d'Amnesty International qui, dans le passé, ont été sanctionnés pour avoir soulevé cette question.

AFRIQUE / CAMPAGNES CONTRE LES MGF

En avril 2010, l'American Academy of Pediatrics (AAP) rétractait sa déclaration de politique 2010 sur les mutilations génitales féminines (MGF) cautionnant les « entailles » pratiquées par les pédiatres sur les parties génitales des filles, à la suite de la campagne mondiale lancée par Equality Now (L'Égalité Maintenant). Selon les propos de la Directrice exécutive d'Equality Now aux États-Unis, Taina Bien-Aimé, « le travail effectué par le mouvement populaire africain contre les MGF a finalement atteint nos rives. »

Sans ignorer les progrès mineurs récents réalisés par les activistes de la campagne contre les MGF dans le Kurdistan irakien et iranien, par exemple la 'fatwa' lancée par l'Association of Muslim Clerics au Kurdistan (www.wluml.org/node/6502), et l'annonce selon laquelle une équipe iranienne anti-MGF comptait se rendre dans les provinces de l'Azerbaïdjan de l'Ouest, du Kurdistan et du Kermânchâh, ce bref rapport mettra en évidence les efforts déployés par deux associations féminines sur le continent africain. On estime, selon le Dr Comfort Momoh, à plus de 130 millions le nombre de filles et de femmes en Afrique ayant subi un type de MGF. Le Dr Momoh, qui a reçu la Bourse de recherche et de voyage Florence Nightingale 2007, pour mener une recherche comparative en Afrique sur la santé sexuelle des femmes ayant subi des MGF, a rapporté, à WLUML, ces propos tenus par une jeune femme : « Les MGF sont comme des graines plantées dans nos cœurs qui se manifestent dans nos membres et qui polluent nos esprits. A présent, la pratique est aussi forte qu'un arbre et, bien que nous tentions de faire de notre mieux pour abattre cet arbre, les racines s'enfoncent profondément dans

nos veines. Nous devons donc commencer aux racines du problème, qui est le manque d'implication des hommes dans l'éradication de tels actes ».

Dans le rapport de décembre 2009 de GAMCOTRAP (Gambia Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children – Comité gambien sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants), le Comité a identifié les groupes cibles – membres des forces de sécurité, femmes leaders et dirigeants religieux et communautaires – qui ont été touchés à travers leur projet visant le renforcement des capacités des femmes. Au cours des ateliers, l'accent a été mis sur la nécessité de promulguer une loi sur les MGF ; les femmes présentes ont témoigné de la réalité de la violence à l'égard des femmes dans leurs communautés, en soulignant que l'ignorance était la principale cause de la subordination des femmes. Durant les stages de formation, elles ont fait part de leur engagement à protéger leurs filles. Le débat sur les MGF est souvent fondé sur la religion : les exciseuses pensent que les MGF font partie des obligations religieuses incombant aux femmes ; il en résulte que des communautés entières se livrent à cette pratique néfaste. Pour s'attaquer à ces idées fausses, GAMCOTRAP a invité des dirigeants religieux à mener des discussions sur des versets du Coran, sur le Hadith authentique et d'autres arguments religieux ayant trait à la 'propreté', la chasteté et la purification des femmes'. L'imam Baba Leigh, Saikou Fayinke et Muhammad Sanuwo ont dénoncé les fausses interprétations des versets coraniques relatifs à la circoncision masculine auxquels certains chefs religieux avaient recours pour justifier les MGF.

Womankind est une ONG locale basée à Garissa, au Kenya. Ses activités de plaidoyer portent sur la sensibilisation et l'éducation des femmes et des hommes sur les effets néfastes des MGF. Dans un entretien exclusif avec WLUML, Hubbie Hussein Al-Haji présente les défis matériels et culturels substantiels auxquels son organisation est confrontée. Vous pouvez écouter l'entretien audio dans la Section Our Voices du Site web de WLUML :

www.wluml.org/node/6309



Hubbie Hussein Al-Haji, Directrice de Womankind, Fatou Sow, Coordinatrice de WLUML ICO et Isatou Touray, Directrice de GAMCOTRAP et membre du Conseil d'administration de WLUML

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ACTIVISME

PREMIERS RAPPORTS AU CONSEIL DES DROITS HUMAINS

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Rapport de Rashida Manjoo, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et conséquences

C'est le premier rapport thématique présenté, en avril 2010, par Rashida Manjoo au Conseil des droits humains, depuis sa nomination en juin 2009. Tout en donnant un aperçu des activités de la Rapporteuse spéciale, le rapport se concentre sur les réparations à accorder aux femmes victimes de violence, dans des contextes à la fois de paix et de post-conflit.

Le rapport examine les défis conceptuels qui prévalent, lorsque l'on inscrit la question des réparations sensibles à la dimension genre dans les agendas nationaux et internationaux. Il analyse également les considérations de procédure et de fonds qui ressortent des initiatives de réparation en réponse à la violence, dans des contextes de conflit, post-conflit et d'arbitraire. Le rapport examine ensuite les réparations accordées aux femmes et aux filles, dans des contextes de « paix » ou de démocratie consolidée, en se penchant sur les pratiques discriminatoires à l'égard de certains groupes de femmes et en mettant en évidence les affaires récentes ayant fait date au Tribunal interaméricain des droits humains et à la Cour européenne des droits humains.

Le rapport complet peut être téléchargé à partir de :

www.wluml.org/node/6532



DROITS CULTURELS

Rapport de Farida Shaheed, experte indépendante des Nations-Unies dans le domaine des droits culturels

Dans son premier rapport au Conseil des droits humains présenté en mars 2010, conformément à la Résolution 10/23 du Conseil des droits humains, Farida Shaheed développe des points de vue préliminaires sur le cadre conceptuel et juridique de son mandat. En se concentrant sur les défis découlant de la portée et de la teneur des droits culturels, elle examine les dispositions pertinentes existantes dans les instruments de droits humains des Nations-Unies et développe ses réflexions initiales sur l'interaction entre le principe d'universalité des droits humains, la reconnaissance et la mise en œuvre des droits culturels et la nécessité de respecter la diversité culturelle.

Consciente du fait que de nombreux autres mécanismes de l'ONU ont reçu des mandats ayant trait aux droits culturels, Mme Shaheed s'est engagée à collaborer avec d'autres mécanismes. Elle a également établi une liste de questions prioritaires à prendre en compte, relatives à deux sujets principaux : d'autre part les droits culturels, la mondialisation des échanges et de l'information et les processus de développement ; et d'autre part la participation, l'accès et la contribution à la vie culturelle, sans aucune discrimination.

Le rapport complet peut être téléchargé à partir de :

www.wluml.org/node/6533



LANCEMENT

ONU FEMMES

L'Assemblée générale des Nations-Unies vote à l'unanimité le lancement d'une agence destinée à promouvoir l'égalité homme/femme

Près de 65 ans après sa création et après des décennies de production de rapports sur toutes les formes de discrimination sexuelle et sur ses aspects négatifs, les Nations-Unies ont décidé de mettre en place un organe unique important, pour promouvoir l'égalité entre les sexes, à travers le monde.

L'Assemblée générale a voté, à l'unanimité, le 2 juillet 2010, la création d'une nouvelle agence appelée ONU Femmes (UN Women). Cette agence, qui démarrera ses travaux en janvier 2011, aura à sa tête une responsable de haut niveau et disposera probablement du budget annuel de \$250 millions actuellement affecté aux questions de genre ; elle aura pour mission de d'interpeller les gouvernements sur les souffrances et les droits des femmes.

ONU Femmes déploiera de gros efforts pour que les femmes aient un rôle plus général et plus prééminent dans la politique et tentera également de réduire les discriminations, notamment le manque d'accès à la santé et à l'éducation, les mariages forcés, le viol, les mutilations génitales féminines et la traite des femmes.

Bien que les Nations-Unies aient, au cours des deux dernières décennies, fait des efforts certains pour réduire l'emprise, sur l'institution des hommes conservateurs sur le plan social, les progrès n'ont pas été constants. Un accord entre 189 nations visant à œuvrer en faveur de l'égalité, conclu en 1995, à Beijing, a posé un jalon, mais les questions de la femme ont été réparties entre diverses agences onusiennes ayant des degrés variés d'efficacité.

Puis, il y a quatre ans, une initiative à créer une entité onusienne pour les femmes était lancée sous le nom de Campagne GEAR. Réunissant à terme plus de 300 groupes, et sous l'égide de l'Union européenne, cette campagne a milité en faveur de la création d'une agence spéciale unique, dirigée par un responsable de haut niveau, dotée d'un budget beaucoup plus important et ayant une réelle influence. Tout ceci est à présent acquis et les diplomates à l'Assemblée ont accueilli la création du nouvel organe par des applaudissements spontanés, au moment où la décision en était annoncée.

www.unwomen.org

IRAN / UN AN APRÈS

De nombreuses femmes ont participé au soulèvement et ont joué un rôle central dans la mobilisation du Mouvement des Verts. La jeune étudiante Neda Agha-Soltan, tuée par balle de manière horrible le 20 juin 2009, à Téhéran, est un symbole plus manifeste de la participation des femmes aux manifestations ; son prénom est devenu un cri de ralliement international contre les tactiques brutales du gouvernement iranien. Agha-Soltan est devenue un symbole non seulement du Mouvement des Verts, mais aussi de l'ensemble des Iraniens tués en raison de leur opposition au régime. Dans une société fortement patriarcale, son calvaire a été un rappel du statut crucial des femmes dans la vie sociale et politique de l'Iran.

Agha-Soltan et Shiva Nazar-Ahari (voir Solidarité, page 2) appartiennent à une nouvelle génération de femmes iraniennes politiquement actives, qui sont nées et ont été élevées après la Révolution de 1979. Leur lutte contre les politiques répressives de la République islamique est bien documentée, mais leur situation est devenue particulièrement poignante au cours de la dernière année.

Dans le sillage des manifestations de 2009 et sous couvert du maintien de l'ordre et de la protection de la sécurité nationale, le régime iranien a intensifié sa répression du mouvement des femmes. De nombreuses activistes ont été arrêtées, torturées et condamnées à de lourdes peines de prison ; d'autres ont quitté le pays craignant pour leur sécurité. Il en résulte une baisse des activités et de l'influence du mouvement des femmes, que certains observateurs considèrent comme l'agent le plus puissant dans le pays.

Les attaques persistantes du gouvernement contre les féministes et le mouvement des femmes, l'an passé, visaient essentiellement à renforcer l'emprise de la République islamique sur le comportement public. Bien plus que les années précédentes, la République islamique s'est évertuée à qualifier les activistes féministes d'agents des pays occidentaux. Le gouvernement a produit de nombreux articles, rapports, discours et programmes TV ciblant les « vêtements et comportements non-islamiques » des

femmes et discutant des moyens de les punir, les contraindre et les discipliner.

En raison de ces attaques, de ces critiques et de ces arrestations, un nombre considérable de femmes activistes ont fui le pays au cours de la dernière année. En dépit des difficultés de la vie en exil, elles ont poursuivi leur plaidoyer sur les questions des femmes, en collaboration avec des organisations internationales de droits humains. Des activistes en Iran tentent également de faire avancer leur travail, bien qu'à une moindre échelle, et de forger de nouvelles alliances avec d'autres groupes activistes dans le pays. On ne peut toutefois ignorer l'impact désastreux de la répression gouvernementale, illustré par la surveillance étroite des activistes et par les lourdes peines de prison prononcées contre elles. Ces mesures ont effectivement marginalisé certains des membres les plus prééminents du mouvement des femmes.

Au vu de tous ces développements, l'avenir du mouvement des femmes en Iran est fortement tributaire des relations entre les membres à l'intérieur de l'Iran et ceux qui ont quitté le pays, ainsi que de la possibilité d'arriver à unifier ses diverses branches. Une évolution positive à cet égard a été l'émergence de Zahra Rahnava, épouse du candidat présidentiel Mir-Hossein Mousavi, et sa capacité à combler le fossé entre les générations de femmes activistes durant la période menant à l'élection de 2009. Largement reconnue comme conservatrice, sans intérêt particulier pour le féminisme, elle est devenue un détracteur virulent du régime et un défenseur de la réforme. Le renforcement des liens entre les jeunes Iraniennes laïques et la génération de leurs aînées, plus religieuse, peut être crucial pour la réussite future du mouvement des femmes en Iran et peut contribuer à instaurer l'égalité pour les femmes et les filles de ce pays.

Leila Mouri

Ceci est un extrait d'un article initialement publié dans le magazine en ligne *Muftah*. Voir l'original pour une discussion plus exhaustive sur les sujets présentés ci-dessus :

<http://muftah.org/?p=221>

SAKINEH MOHAMMADI- ASHTIANI

04/08/10: L'affaire Sakineh

Mohammadiashtiani, condamnée à mort par lapidation en Iran, a bénéficié d'une attention mondiale, le mois dernier. Âgée de 43 ans et mère de 2 enfants, Sakineh a été déclarée coupable d'adultère avec deux hommes, après le décès de son mari, survenu en 2006, et a été condamnée à recevoir 99 coups de fouet, sentence exécutée à l'époque. Par la suite, toujours en 2006, l'un des hommes avait été accusé du meurtre du mari de Sakineh ; celle-ci avait comparu devant le tribunal et avait été déclarée coupable d'adultère (alors qu'elle était mariée) et condamnée à mort par lapidation.

Cette condamnation devant être exécutée en juillet 2010, les enfants de Sakineh avaient lancé un appel international pour attirer l'attention sur le cas de leur mère et lui sauver la vie. Bien que cette campagne ait réussi à inciter les autorités iraniennes à modifier la sentence par lapidation, l'exécution de Mrs Ashtiani par d'autres moyens est toujours prévue.

L'interdiction de faire état de l'affaire Sakineh a été imposée à la presse en Iran et son avocat, Mohammad Mostafaei, a été obligé d'entrer dans la clandestinité. Mostafaei est un éminent avocat des droits humains qui a défendu nombre de prisonniers politiques et de femmes condamnées à la lapidation pour adultère. Son épouse et son beau-frère ont été arrêtés, apparemment pour faire pression sur Mostafaei afin qu'il se rende aux autorités. Le 4 août 2010, la fuite de Mostafaei en Turquie avait été constatée, mais (au moment où nous rédigeons cet article) il était arrêté par les autorités turques ; il court actuellement un risque imminent d'être extradé.

Le Président Lula du Brésil a créé la surprise en offrant l'asile politique à Sakineh. Bien que le Brésil soit un allié majeur du gouvernement iranien, cette offre a été promptement rejetée. Sakineh Mohammadi-Ashtiani et son avocat courent toujours des risques pour leur vie.

NOUVELLES DES MEMBRES DU RESEAU

SÉNÉGAL / LE PARLEMENT VOTE LA LOI SUR LA PARITÉ ABSOLUE HOMME-FEMME

En mai 2010, le Sénégal adoptait une loi sur la parité homme-femme dans les candidatures aux fonctions électives. Cela signifie que toutes les candidatures aux prochaines élections nationales et locales devront obéir à des règles de parité absolue. C'est sans doute l'aboutissement d'une longue lutte des Sénégalaises qui, dès les années 1970, faisaient du système des quotas (25 %) une revendication primordiale des femmes engagées au sein du Parti socialiste, le parti unique de l'époque.

Pourquoi cette mesure est-elle si importante ? Le taux de participation des femmes au pouvoir politique est significatif de leur position sociale et témoigne des gains des luttes pour l'égalité en droits. Leur promotion politique peut se mesurer à l'aune de leur représentation dans les parlements nationaux, les gouvernements et les instances communautaires comme les conseils régionaux, municipaux et ruraux. Leur taux participation et leur position dans les associations de la société civile, les partis politiques ou les syndicats en sont d'autres mesures.

La loi sur la parité serait donc une avancée démocratique certaine, quand on examine les chiffres de la représentation politique des femmes au Sénégal, depuis l'indépendance en 1960. L'État multipartite du Sénégal indépendant devient un État de parti unique de 1962 à 1974. La première parlementaire est élue en 1963, puis 4 autres à compter

de 1973. C'est seulement en 2003 qu'elles sont 19 sur 144 députés. Elles occuperont 23 % des sièges du parlement, aux dernières élections de 2007. En 2010, leur progression en politique reste très mesurée dans les autres fonctions politiques du gouvernement (10 %), des Conseils régionaux (12,97 %), dans les Conseils municipaux (20,03 %) dans les Collectivités rurales (27,32 %).

Pourtant malgré les espérances suscitées auprès des femmes, la nouvelle loi a rencontré plusieurs réserves, dans l'opinion publique féminine comme masculine. Pour la majorité de ses adversaires, elle serait une discrimination de plus accordée aux femmes qui n'en ont pas la capacité, car elles ne sont que ... des femmes. Pour d'autres, la loi ne sera efficace que si elle a des mesures d'accompagnement : lever les préjugés culturels encore tenaces sur la représentation politique et publique des femmes ; les préparer à en assumer l'image et les rôles. En effet, les préjugés culturels et religieux restent tenaces. Un député libéral affirme que « Cette loi sur la parité favorise la domination d'un sexe sur un autre », alors que d'autres se plaignent de son caractère contradictoire avec la religion.

Ce pas démocratique ne sera une véritable avancée que si le processus de démocratisation fait lui-même des progrès durables et ancre ce nouveau projet de société dans la société sénégalaise.

Fatou Sow

NIGERIA / L'AFFAIRE DU SÉN. YERIMA

En juillet 2010, la Cour suprême de la Shari'a du Nigeria étendait son action en justice à la NAPTIP (National Agency for the Prohibition of Traffic in Persons and other Related Matters – Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes et autres questions connexes), en raison de l'enquête menée par cette entité sur le 'mariage' du Sénateur nigérian Yerima à une jeune égyptienne mineure, âgée de 13 ans, introduite illégalement au Nigeria. En mai, Yerima avait été interrogé par la NAPTIP, mais après trois heures d'interrogation, ce dernier avait été libéré sous caution. L'âge légal du mariage, au Nigeria comme en Égypte, est de 18 ans, et Yerima risque une peine de cinq ans de prison, s'il est reconnu coupable.

Le Conseil de la Shari'a avait poursuivi en justice le Speaker de la Chambre des Représentants et la Commission nationale des droits humains (NHCR), en demandant au tribunal de déclarer que la décision de ces organismes d'enquêter sur le 'mariage' de Yerima avait été portée atteinte aux droits humains fondamentaux de celui-ci. Il soutenait que Yerima avait le droit d'épouser jusqu'à quatre femmes en vertu des lois musulmanes et que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de s'ingérer dans de tels 'mariages'. Yerima avait lui-même justifié son achat d'une fille mineure ; il déclarait suivre l'exemple du Prophète Mohammed qui avait épousé Aïcha à l'âge de neuf ans et rejetait toutes les lois criminalisant le mariage de mineurs de moins de 18 ans, en faisant valoir qu'elles étaient contraires à l'islam.

En Égypte, le silence de l'État sur cette atteinte à ses propres lois relatives au mariage a suscité de la frustration chez les féministes. La nouvelle a provoqué la colère des associations des droits de la femme au Nigeria, qui ont exigé une enquête, car ce n'était pas la première fois que l'ancien gouverneur de l'État de Zambara avait recours à la loi de la Shari'a pour justifier l'exploitation sexuelle. Les membres du réseau WLUML en Égypte ont travaillé, de concert avec leurs alliées nigérianes, pour attirer l'attention de la société civile et des médias égyptiens sur l'affaire Yerima. Une coopération plus étroite avec le Nigeria est envisagée et un certain nombre d'ONG égyptiennes espèrent organiser une rencontre après le Ramadan, pour discuter de la question de la traite en Égypte.

ANNONCE DE PUBLICATION

Remembering the Other's Others : Theorizing the Approach of International Law to Muslim Fundamentalism par Karima Bennoune, membre du Conseil de WLUML, Professeure de Droit et Arthur L. Dickson Scholar, Rutgers School of Law – Newark, a été publié dans *Columbia Human Rights Law Review* (Vol. 41.2, hiver 2010), une revue consacrée à l'analyse et à la discussion sur les droits humains et les libertés civiles au titre, à la fois, du droit national et du droit international.

Un résumé de cet article est disponible sur :

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1626026

L'intégralité de cet article est disponible sur :

www3.law.columbia.edu/hrlr/journal.php

UE / 'ACTION SUR LE DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA BURQA'

Le 27 mai 2010, à Paris, le Comité de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes du Conseil de l'Assemblée parlementaire européenne organisait une réunion pour déterminer s'il fallait présenter une résolution sur « La burqa – une action est-elle nécessaire ? ». Selon le rapport de l'Assemblée intitulé *Islam, islamisme et islamophobie en Europe*, les musulmanes sont « victimes » de préjugés en tant qu'étrangères et d'islamophobie en Europe, et sont confrontées à des contraintes culturelles au sein de leurs propres communautés. Le voile est au cœur de contestations politiques et juridiques dans plusieurs pays de l'UE.

Plusieurs intervenants ont considéré le port du voile comme une question de liberté religieuse de choix : toute interdiction restreindrait cette liberté, a fait valoir N. Akbulut, une sociologue turque (voilée) ; Jill Marshall, professeur de droit, a déclaré que la liberté de porter le voile n'excluait pas l'égalité entre les sexes. Par contre, André Gérin et d'autres parlementaires ont condamné le voile, qualifié de « cercueil ambulante » pour les femmes et de moyen « d'imposer les lois de la Shari'a dans les sociétés [françaises] et dans la sphère publique. » La plupart des participants ont manifestement des appréhensions en ce qui concerne le voile intégral, mais n'ont pu décider s'il fallait l'accepter ou l'interdire. Ils craignaient une plus grande exclusion des femmes, ainsi que des tensions politiques entre communautés. Bien que personne n'en ait parlé, les actes terroristes étaient dans l'esprit d'un grand nombre. Les participants ont simplement convenu « d'un choix informé » des femmes en ce qui concerne le port de la burqa.

Ma principale intervention a porté sur la nécessité critique d'assurer aux « Musulmanes » un espace laïque pour exercer leurs droits en Europe. Avant d'être musulmanes, ces femmes sont résidentes et citoyennes d'une Union européenne où « les normes démocratiques exigent la séparation entre l'État et ses organes et les religions et les organisations religieuses » (Recommandation 1804, 2007). Le corps des femmes ne peut continuer d'être le site des luttes de pouvoir politique. Comme Shadi Sadr nous l'a rappelé, dans son article (www.wluml.org/node/6318), sont-elles des citoyennes de seconde zone en Europe ?

SÉNÉGAL / FILLES ET FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Le handicap est une condition et non une qualité intrinsèque. Au Sénégal et dans d'autres pays africains, le handicap est entouré de préjugés. Ces préjugés sont tels que les filles handicapées sont victimes de viol et sont forcées à se marier à un âge précoce, souvent sans dot. Les parents pensent que ce sont des 'créatures surnaturelles' et qu'en les mariant, à de vieux sages, par exemple, elles seront préservées de l'enfer ! Ces filles souvent soumises à des expériences sexuelles précoces, avec peu de protection, ce qui entraîne des grossesses précoces, et courent des risques d'infections sexuelles graves (fistules, maladies sexuellement transmises) et, ce qui est pire, de mortalité maternelle et infantile.

En Casamance, dans le Sud du Sénégal, le conflit armé est une source de violence et a augmenté le nombre de personnes handicapées ; elles sont victimes de crimes à l'arme blanche et par arme à feu et des mines anti-personnelles disséminées dans les champs et les rizières de la région. Selon Handicap International (HI), il y a eu 433 victimes de mines anti-personnelles – dont 95 sont décédées – entre 1988 et fin 1999. Ces statistiques n'identifient pas le pourcentage de victimes de sexe féminin. La grande majorité de ces incidents est survenue dans la seconde moitié des années 90. Seuls HI, et dans une moindre mesure, l'UNICEF, ont une présence sur le terrain en Casamance ; les premiers fournissent une assistance technique aux handicapés et les seconds se concentrent sur la protection et l'éducation des enfants victimes de mines anti-personnelles et appuient les femmes dans un programme de réintégration au travail.

Les filles et les femmes ayant un handicap sont les personnes les plus vulnérables ; elles sont handicapées non seulement en raison de leur infirmité physique ou mentale, mais également du fait qu'elles sont femmes. Elles font souvent tournées en dérision, sans la protection de leurs familles ou de l'État, qui n'a pas été en mesure de mettre en place des structures pour leur protection et leur intégration dans la société. Elles sont les cibles les plus faciles de la violence et des sévices sexuels.

Selon l'OMS, plus de 100 millions de filles et des femmes dans plus de 28 pays africains pourraient être considérées comme handicapées en raison des MGF. En termes de santé générale, les femmes souffrant de handicaps n'ont jamais bénéficié d'une réelle prise en compte dans nos sociétés, et encore moins quand il s'agit de santé sexuelle. On penserait que les femmes handicapées n'ont pas droit aux services de santé car les hôpitaux, les centres de santé, etc. ne disposent ni de rampes d'accès adéquates, ni de structures de soins appropriées ; ces personnes appréhendent donc souvent de se rendre dans de telles institutions.

Dans la banlieue de Dakar, de nombreuses filles handicapées ne sont pas inscrites à l'école ; elles restent à la maison et s'acquittent des tâches domestiques difficiles. Souvent seules, ces enfants vulnérables sont victimes de sévices sexuels perpétrés par des membres de leur famille immédiate, ainsi par des personnes guidées par des croyances traditionnelles.

Ainsi, les handicapées sont perçues soit comme des porte-bonheur soit comme des porte-malheur ; on pense qu'elles ont la capacité d'améliorer la position financière ou sociale de leur mari grâce à leurs pouvoirs mystiques imaginaires. Lorsqu'elles n'apportent pas la réussite, elles sont rejetées par l'époux assoiffé de pouvoir. Certains pensent qu'avoir des relations sexuelles forcées ou consentuelles avec une fille albinos vierge porte chance ; d'autres communautés sont fermement convaincues du fait que toute personne qui rencontre une femme handicapée le matin sera malchanceuse toute la journée et il est hors de question d'avoir une union quelconque avec une femme handicapée. Enfin, elles sont, pour diverses raisons, contraintes à se livrer à la prostitution illicite.

Au niveau de l'État, aucun développement, structurel ou juridique, n'a été mené en conformité avec la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui a été signée mais non ratifiée par le Sénégal. Les femmes parlementaires et les femmes juristes, à la suite d'une session de formation sur le plaidoyer en faveur de la protection des droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes vivant avec un handicap (organisé par WLUML et la Campagne globale 'Arrêter de tuer et de lapider les femmes') soutiennent des associations de femmes handicapées ; elles font pression sur l'État pour qu'il s'acquitte de ses obligations, en particulier eu égard à l'offre de services de santé convenables pour des êtres humains.

NOUVELLES DES MEMBRES DU RESEAU

ÉGYPTE / CELLULE DE RÉFLEXION DES FEMMES ARABES

L'Institut suédois à Alexandrie, en Égypte, accueillait les 22 et 23 juin 2010, la seconde réunion de la Cellule de réflexion des femmes arabes. Des universitaires, des activistes et des chercheuses d'un certain nombre de pays arabes, dont l'Égypte, l'Arabie saoudite, le Maroc, les territoires palestiniens, le Koweït, la Jordanie, le Liban et les Émirats arabes unis, ont assisté à la réunion pour partager des idées et échanger les expériences sur l'élaboration de la cellule de réflexion.

La cellule de réflexion vise à développer des connaissances qui peuvent servir de plateforme pour le plaidoyer et l'échange de stratégies sur des questions émergentes qui stimulent la participation des femmes venant d'horizons divers. Elle vise également à aider à définir les questions émergentes les plus importantes ayant trait au renforcement des capacités des femmes et à l'égalité entre les sexes dans la région arabe, grâce aux échanges de vues, aux réflexions, aux discussions et à l'établissement de réseaux.

Ce réseau sera constitué d'universitaires, d'activistes et de chercheuses, ainsi que de jeunes femmes des médias et des arts qui se préoccupent du renforcement des capacités des femmes et de l'égalité entre les sexes dans la région. Certaines y participeront à titre personnel, alors que d'autres représenteront leurs institutions. Le groupe sera composé d'expertes interdisciplinaires de différents pays arabes, ainsi que d'artistes, en veillant à inclure de jeunes femmes et de jeunes hommes.

WLUML avait été invité à présenter sa longue expérience, remarquable en matière de constitution d'un réseau bien connu et influent qui défend les droits de la femme. La cellule de réflexion est actuellement accueillie par le mouvement régional El-Karama (www.el-karama.org) au Caire et se prépare à lancer son site web comme plateforme de communication avec ses membres.

Doaa Abdelaal

WLUML ICO / STAGE D'ÉTÉ

Farah Al-Dujaili est une professionnelle des médias qui s'intéresse aux droits humains, à la culture et à la communication. À la fin de son stage au Bureau international de la Coordination de WLUML, en juin et juillet 2010, elle nous parle de ses expériences

Je suis réalisatrice d'une émission féminine, à Radio Al-Nas, une radio en Irak. L'émission est diffusée deux fois par semaine et dure 20 minutes. Je traite de diverses questions essentielles : éducatives, sociales et politiques. Mon message est que nous devons travailler ensemble, femmes et hommes, à reconstruire et faire progresser nos pays. Je mets également l'accent sur le fait que les questions des femmes sont des questions de la société – nous ne pouvons les classer comme distinctes.

Activisme

En tant que militante des droits humains, je travaille avec l'Organisation Al-Nas pour les médias et la culture, une ONG qui fait partie de l'IDFN (Iraqi Democratic Future Network). Nos activités portent sur la sensibilisation à travers l'organisation d'ateliers et de conférences et des interventions dans les médias. Nous diffusons des émissions sur les questions des femmes, les droits humains en général et la réconciliation. Nous produisons également des publications.

J'interviens aussi dans des campagnes. Par exemple, un certain nombre d'activistes et moi-même organisons une contre-campagne contre la récente 'Campagne pour la réforme du Hijab' à Bagdad, dans laquelle des extrémistes qualifient de laides les femmes qui ne se couvrent pas les cheveux. Nous visons à nous adresser aux médias et aux dirigeants religieux progressistes, pour faire cesser une telle propagande.



Stage à WLUML

J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes venant de divers pays, de partager des expériences et de prendre conscience du fait que les femmes sont souvent confrontées aux mêmes défis, partout dans le monde. Cette expérience aura renforcé mes connaissances et élargi ma perspective. Elle m'a permis de voir comment le reste du monde vivait et tout ce que nous avons à faire, en Irak, pour rattraper notre retard.

J'ai également acquis des compétences techniques en assistant à un cours de quatre jours à la London Academy for Media and Film Production. Ces compétences, je les mettrai à profit, dans mon travail quotidien à la radio.

Les femmes en Irak aujourd'hui

Le principal défi que les femmes ont à relever en Irak est celui de la violence, qui se manifeste de diverses manières. La prééminence cultures et traditions patriarcales dans la société entraîne des pratiques, telles que les crimes 'd'honneur' et les MGF. Jusqu'à présent, la perception est que l'homme est un citoyen de première classe, alors que la femme en est de seconde classe. Certaines factions religieuses tentent actuellement de maintenir cette arriération dans la société, en propageant leurs idées fanatiques qui visent à maintenir les femmes dans un état de subordination aux hommes, au nom de la religion et de la tradition.

On manque de lois qui garantissent des droits à la femme, des lois, par exemple, qui protègent les femmes contre le harcèlement sexuel ou les 'crimes d'honneur'. En outre, le code sur le statut personnel n'a pas encore été voté au parlement, car il y a un débat considérable sur ce sujet, certains partis religieux y étant opposés.

Les femmes dans différentes sphères de la vie sont toujours stéréotypées – socialement, politiquement, économiquement et même dans les médias. Nous avons des femmes à des postes de premier rang, au parlement et au sein du gouvernement, par exemple, mais elles sont toujours harcelées et contrôlées à leurs postes.

Réseaux

L'établissement de réseaux est important pour : partager les expériences et les défis auxquels nos sociétés sont exposés, comprendre nos différences et apprendre les unes des autres. Ceci sera utile pour les mouvements des droits de la femme et pour la solidarité entre femmes à travers le monde, et contribuera à promouvoir de meilleures réponses aux violations contre les droits humains en général et contre les droits de la femme en particulier.



CRITIQUES

FILM

THE GLASS HOUSE

Réalisé par Hamid Rahmanian 2008, 92 min

En 2001, l'anthropologue et féministe iranienne, Ziba Mir-Hosseini, réalisait, avec Kim Longinotto, un film documentaire long métrage intitulé *Runaway* ('Fugueuse'). Le film, qui a été primé, raconte les histoires d'un groupe de jeunes fugueuses, qui avaient été amenées dans un centre d'accueil pour femmes à Téhéran, et dont la plupart fuyaient la violence domestique infligée par les hommes de leurs familles.

Le film a incité Marjaneh Halati à créer, en 2004, les Omid Foundations, à présent établies en Iran, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Sa vision est une approche holistique spécifique qui vise à aider les jeunes femmes vulnérables à prendre conscience de soi, et à arriver à l'auto-détermination et à l'autosuffisance dans la société iranienne contemporaine.

Omid Centre, à Téhéran, accueille actuellement des filles âgées de 15 à 25 ans, et 10 cas spéciaux sont pris en considération tous les ans pour des filles ayant des circonstances exceptionnelles. De nombreuses organisations se concentrent sur les enfants et d'autres ramènent les filles dans leurs familles, mais Omid-e-Mehr comble une lacune en offrant des services aux adolescents. En outre, son programme va au-delà de l'offre d'un espace sûr en contribuant activement à renforcer les capacités des filles à faire des choix en ce qui leur propre vie.



The Glass House ('La maison de verre') réalisé par Hamid Rahmanian et produit par Melissa Hibbard, est un film documentaire long métrage qui suit l'itinéraire de quatre jeunes filles inscrites dans le programme d'Omid Centre à Téhéran. Nous rencontrons Sussan : elle a fait de la prison comme mineure après avoir été violée par ses frères (dont l'un est un drogué et vit toujours au domicile familial) ; elle fait plusieurs mariages abusifs *sighab* [mariages temporaires] et craint pour la sécurité de sa jeune sœur. Après avoir été abandonnée par sa mère, Mitra est devenue, à l'âge de 13 ans, la 'mère' de ses frères et sœurs ; elle rend compte de ses souffrances de manière éloquente à travers l'écriture créative, une compétence qu'elle a acquise au Omid Centre. Samira, 14 ans, a été trouvée inconsciente dans la rue et sourit gentiment en racontant avoir été forcée à prendre de l'ecstasy et de la méthamphétamine par sa mère. Nazila (photo ci-dessous) et ses amies sortent de chez elles en cachette pour enregistrer de la musique rap dans des studios de musique, établissant des liens entre leurs situations personnelles et d'autres récits d'oppression.

Le film *The Glass House* offre une vision de la société iranienne moderne qui reste souvent opaque. En dépit de ce sujet désespérant, le documentaire est imprégné d'un sentiment d'espoir et de possibilité de changements à long terme, mis en branle par Omid Foundation.

The Glass House est disponible en DVD et 20 pour cent de toutes les ventes seront reversés au Centre Omid-e-Mehr. Pour en savoir plus, veuillez visiter le site : www.omid-e-mehr.org/theglasshouse.html et www.fictionvillestudio.com

Aisha Shaheed

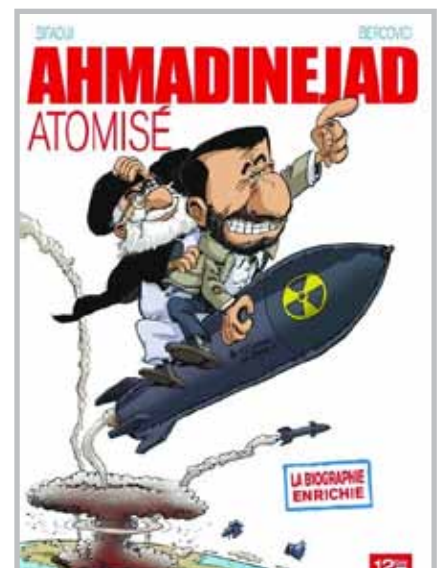
LIVRE

AHMADINEJAD ATOMISÉ : LA BIOGRAPHIE ENRICHIE

Mohamed Sifaoui et Philippe Bercovici (12bis, 2010)

Journaliste algérien exilé en France, Mohamed Sifaoui signe, avec le dessinateur (cartoonist) belge, Philippe Bercovici, une biographie certainement non autorisée du Président Mahmoud Ahmedinejad. Cette biographie racontée en bande dessinée se veut, à la fois, une sévère condamnation d'un régime iranien dirigé par des « religieux, sans foi, ni loi » et un hommage à la résistance des trop nombreuses victimes de cette dictature : femmes, minorités religieuses, homosexuels, jeunes, opposants. Sifaoui utilise la satire politique pour décrire la vie « obscure » de l'homme aux commandes de l'Iran, sur un fonds d'analyse de l'histoire récente du pays. Peut-on « atomiser » Ahmedinejad avec l'humour et la dérision ? C'était un défi que Sifaoui et Bercovici ont relevé avec beaucoup d'intelligence.

Fatou Sow



ÉVÈNEMENTS ET ANNONCES

CONFÉRENCE : REPOLITISER LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS

Le comité de rédaction de la revue *Reproductive Health Matters*, publiée sous la direction de Marge Berer, organisait, du 3 au 6 août 2010, à Langkawi, en Malaisie, une conférence intitulée 'Repolicizing Sexual & Reproductive Health & Rights : A Transformative Framework: Beyond ICPD and the MDGs' ('Repolitiser la santé & les droits reproductifs : Un cadre de transformation : Au-delà de la CIPD et des OMD'). Accueillie par ARROW (Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women), basé à Kuala Lumpur, la conférence visait à proposer un agenda de transformation, pour aller au-delà de la CIPD et des OMD afin de repolitiser l'analyse et les travaux sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Elle se fonde sur la reconnaissance du fait que, pour enrichir le plaidoyer, l'action et l'activisme, une analyse et une position solides, saines et bien informées sur le plan théorique sont nécessaires.

D'anciens membres et des membres actuels du Conseil et du réseau de WLUML assistaient à la conférence : Pinar Ilkcaracan, Gita Sahgal, Anissa Hélie, Khawar Mumtaz et Fatou Sow, Coordinatrice internationale ; ainsi que Sylvia Tamale (African Feminist Forum) et Adrienne Germaine (International Women's Health Coalition).

NOUVELLES DE WLUML ICO

Nous avons le plaisir d'annoncer deux naissances récentes au Bureau de coordination international (ICO) : Joshua, fils d'Anthonia Onwordi, né le 20 novembre 2009 et Milo, fils de Johanna Heden, né le 25 juillet 2010.

En juillet 2010, Nandita Dutta a rejoint WLUML ICO où elle occupe les fonctions de Chargée des publications. Prière de la contacter pour toute question ayant trait aux publications à : nandita@wluml.org

MIGRATION ET DROITS HUMAINS DES FEMMES CONFÉRENCE

La Conférence annuelle 2010 de WIDE (Women In Development Europe), intitulée 'Migration in the Context of Globalisation : Women's Human Rights at Risk?' ('Migration dans le contexte de la mondialisation : les droits humains de la femme en danger ?') – s'est tenue du 3 au 5 juin 2010, à Bucarest.

Samia Allalou, membre du réseau WLUML, a assisté à la réunion au nom de WLUML, rejoignant plus de 200 défenseurs du genre, activistes, femmes migrantes, journalistes et experts en genre de toutes les parties du monde. Les présentations portaient sur les thèmes suivants : la migration dans le contexte économique global des crises et la menace sur les droits humains de la femme ; les politiques et leurs impacts ; dénoncer, résister et développer des alternatives ; et mettre les alternatives en pratique ; il y a eu par la suite des discussions et des ateliers facilités.

www.wide-network.org

LANCEMENT DU RÉSEAU DES JEUNES ARABES FÉMINISTES

Un groupe de jeunes femmes arabes s'est réuni pour constituer un réseau de soutien pour les jeunes activistes arabes de la région. Le groupe reconnaît que les jeunes femmes arabes sont confrontées à des défis particuliers et à des expériences de sexisme, et aussi à la fragmentation et à l'élitisme du travail sur les droits de la femme dans les sociétés arabes.

Le groupe estime que la mise en place d'un réseau organisé, réunissant des jeunes femmes activistes qui travaillent sur un large éventail de questions des droits de la femme et qui viennent d'horizons et de contextes divers, est le moyen idéal de faire avancer l'organisation des droits de la femme dans la région.

www.yafn.org

LANCEMENT DU SITE WEB DES FEMMES KURDES

Roj Women est un site central qui donne une large publicité au travail de Roj Women's Association. Il s'agit d'une organisation caritative qui travaille sur le développement communautaire au Royaume-Uni, et de sa branche politique, Roj Women's Assembly, qui fait campagne en faveur de réformes juridiques et politiques d'envergure en Turquie. Roj Women s'efforce de faire entendre la voix des femmes kurdes de la diaspora ou dans leur pays d'origine, pour parler des discriminations raciales et de genre dont elles sont victimes. Au-delà de la sensibilisation, Roj Women fait campagne pour le changement et offre des services pour appuyer les femmes et les enfants kurdes victimes de la violence masculine et militaire. Pour plus d'information sur les luttes des femmes kurdes en Turquie, en Syrie, en Irak et en Iran, visiter le site :

www.rojwomen.com

WLUML

Nous serions heureux de recevoir vos commentaires, vos suggestions ou vos contributions. Veuillez écrire à pubs@wluml.org

WLUML
PO Box 28445
London
N19 5NZ
UK
wluml@wluml.org
www.wluml.org

Femmes sous lois musulmanes.
Un réseau international qui offre information, solidarité et soutien à toutes les femmes dont l'existence est régie et conditionnée par des lois et coutumes sensées être dérivées de l'Islam.

MISE EN GARDE : L'analyse et les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles des bureaux de Femmes vivant sous lois musulmanes – Réseau international de solidarité (WLUML). La responsabilité de l'ensemble des opinions et points de vue exprimés, ainsi que l'exactitude de l'information qui figure dans cette publication, incombent entièrement aux différents auteurs d'articles.